



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 12 mai 2014, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le *Règlement numéro 2014-099 modifiant le règlement numéro 2006-005 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de La Macaza. (articles 9 et 10 du règlement 2006-005)*

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LA MACAZA CE 20^e JOUR DE MAI 2014

Le directeur général

Jacques Taillefer

Règlement 2014-099

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jacques Taillefer, directeur général de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville et à l'église entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour de mai 2014.

Le directeur général

Jacques Taillefer